

## PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

*Ordonné*: Qu'un Ordre soit émané pour la production d'un état indiquant:

1. Combien de fils de cultivateurs de la province de Québec ont été appelés pour service militaire en vertu de la Loi de mobilisation pour le Canada?

2. Combien ont obtenu des sursis?

3. Combien dans les comtés (a) Nicolet-Yamaska; (b) Beauharnois-Laprairie; (c) Chambly-Rouville; (d) Richelieu-Verchères; (e) Saint-Jean-Iberville-Napierville; (f) Laval-Deux-Montagnes; (g) Labelle; (h) Shefford?

4. Combien de fils de cultivateurs ont obtenu des sursis?

5. Combien de demandes de sursis faites par des fils de cultivateurs ou par leurs pères ont été rejetées?

L'honorable sénateur King dépose immédiatement ledit état sur la Table.

L'honorable sénateur McRae attire l'attention du Sénat sur l'entente que l'on rapporte avoir été conclue entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis et aux termes de laquelle les Etats-Unis se chargeraient de toute la production sur le continent nord-américain, y compris le Canada.

Débat.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (114), intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre", est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

*Ordonné*: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ledit bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion en deuxième lecture du bill (80), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales".

Après plus ample débat,

Comme il est une heure, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à trois heures.

*Trois heures de l'après-midi.*

Le Sénat reprend sa séance.

Après plus ample débat, et

Etant posée la question sur la motion en deuxième lecture du bill,

Elle est mise aux voix, et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit: